



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 JANVIER 2009.

L'an deux mil neuf, le vingt Janvier, le Conseil communautaire s'est réuni, à la salle polyvalente de la commune de LA SAUVE MAJEURE, sur convocation du 14 Janvier 2009 sous la présidence de Bernard LE GOREC, Président.

PRÉSENTS : **BARON** : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY. Xavier SMAGGHE. Manuel ALONSO.
BLESIGNAC : Jean-François THILLET. André FAURE. **CREON** : Pierre GACHET. Pierre GREIL.
Jean-Marie RAMBAUD. Jean SAMENAYRE. **CROIGNON** : Frédéric COUSSO. Patrick BONNIER.
CURSAN : Jean-Pierre SEURIN. Dominique RONDET. **HAUX** : Bernard LE GOREC . Nathalie AUBIN.
Jacques PERCHERON. **LA SAUVE MAJEURE** : Jacques BORDE. Dany CREPEAUX. Alain TERRAZA.
Cécile ESCUDIE. **LE POUT** : Marcel COURBERES. Michel NADAUD. **LIGNAN DE BORDEAUX** :
Jean-Michel BEGEY. Valérie CHAMPARNAUD (suppléante de Jean-Paul LESTONNAT) .
LOUPES : Fabrice BENQUET. Chantal DESSENT. **MADIRAC** : Michèle BOUTANT. Jean-Michel PASZAK.
SADIRAC : Jacky VERDIER. Jean-Louis MOLL. Alain STIVAL. Patrick GOMEZ. Laurent GUIGNES.
Isabelle LAFON. **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Jean-Michel DOUENCE. Jean-Claude JABIOL.
SAINT LEON : Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

EXCUSES : **CREON** : Sylvie DESMOND. Pierre HUGUET. Mathilde FELD. **LIGNAN DE BORDEAUX** :
Françoise GUIMON.

ABSENT : Jean-louis PREBOT.

Invitée : Docteur Isabelle FARBOS de l'association « Habitat - Santé & Environnement »
Doctorat génétique et biologie moléculaire.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T. le Conseil communautaire
A désigné Madame Dany CREPEAUX vice-présidente et déléguée communautaire de la commune
de LA SAUVE MAJEURE.

Lecture faite du précédent compte-rendu, voté à l'unanimité, Monsieur le président ouvre la séance
à vingt heures.

1° - **INTERVENTION DU DOCTEUR ISABELLE FARBOS.**

Le thème de cette intervention était de traduire la science en actions - Agenda 21.

2° - PRESENTATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Monsieur le président présente les deux personnes nouvellement recrutées au sein de notre Communauté :

Mlle Camille DUPEYRON - recrutée au poste de coordinateur Secteur Enfance - Jeunesse et Vie associative

Mlle Jeanne ETCHEVERRY - recrutée au poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, chargée de seconder le secrétariat actuel et de représenter la Communauté de Communes du Créonnais dans les instances extérieures (Conseil Régional, Conseil Général, Pays Entre Deux mers...),

3° - MISE EN RESEAU INFORMATIQUE DES BIBLIOTHEQUES & POINTS LECTURE. D/ 001/01/2009.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse suite à l'appel d'offres lancée au mois de Novembre 2008.

Vu la seule proposition du bureau d'études EMERGENCE correspondant au cahier des charges et chiffrée pour un montant de prestations de 20 379.84 € T.T.C.

Vu l'avis technique de la Bibliothèque Départementale de Prêt en date du 16 Janvier 2009,

Et après en avoir délibéré, les conseillers communautaires présents ou représentés, à l'unanimité,

- **Décident** de retenir le bureau d'études **EMERGENCE** pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en réseau des bibliothèques pour un montant de **20 379.84 € T.T.C.**
- **Autorisent** Monsieur le président à signer tout document se référant à cette opération.

3.1 - FORMATION DU PERSONNEL.

Monsieur le Président donne lecture d'un devis présenté par DECALOG fournisseur de l'équipement informatique et du logiciel Paprika. Ce devis s'élève à 2 601.30 € T.T.C. pour la formation du personnel (10 personnes) durant 3 jours.

4° - POLITIQUE IMMOBILIERE.

Monsieur le Président rappelle qu'une réflexion sera menée sur toutes les possibilités et propositions diverses.

Les communes de LA SAUVE MAJEURE et SADIRAC remettent une proposition de mise à disposition de bâtiment pour LA SAUVE et d'un terrain pour SADIRAC.

5° - S.Y.S.D.A.U.

Monsieur le Président propose aux Maires des cinq communes non adhérentes, l'intervention de Marie RECALDE Directrice le Mardi 3 Février 2009 à 20 h à la salle polyvalente de LE POUT. Cette réunion d'information sera ouverte à tous les conseillers municipaux du territoire. afin de mieux renseigner les élus municipaux

6° - SALLE MULTISPORTS.

Monsieur Pierre GACHET vice-président chargé des bâtiments, informe les membres communautaires que suite à différentes réunions de travail entre la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que les entreprises pour lesquelles des réserves ne sont toujours pas levées, il a été décidé que la prolongation du parfait achèvement de travaux se terminerait à la fin des travaux.

Un nouveau rendez-vous avec l'entreprise S.T.R. a été fixé le 4 Février 2009.

8° - CONTRAT DE MAINTENANCE ETS SAREC. Salle multisports.

Monsieur le Président présente une offre de contrat d'entretien et de maintenance formulée par l'entreprise SAREC pour l'étanchéité de la toiture de la salle multisports.

Le montant du contrat annuel s'élève à 5 572.14 € T.T.C.

Les membres communautaires décident de ne pas donner suite à cette proposition trop onéreuse.

7° - CONTRAT DE MAINTENANCE ETS BODET. Salle multisports. D/002.01.2009.

Monsieur le Président propose une offre de contrat d'entretien et de maintenance formulée par les Ets BODET pour la vérification et l'entretien de l'installation du tableau d'affichage radio commandé BT 6025 HF ainsi qu'un jeu de règle des 24 secondes, équipement installé dans la salle omnisports du Créonnais.

Le montant du contrat annuel s'élève à 320 € H.T. soit 382.72 € T.T.C. pour une durée d'une année renouvelable 2 fois pour une période identique.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité,

- Acceptent le contrat d'entretien et de maintenance pour un montant de 320 € H.T.

8° - CENTRE DE SECOURS DE CREON.

Monsieur le Président précise que les travaux d'agrandissement et de mise aux normes des bâtiments du Centre de Secours de CREON, sont pris en charge, conformément à la compétence de la Communauté de Communes du Créonnais, au prorata de la population du territoire desservie par les secours.

Un montant estimatif des travaux - 294 787.93 € - a été arrêté par convention signée en date du 30 Mai 2006 entre le S.D.I.S. Service Départemental d'incendie et de Secours de la Gironde et la Communauté de Communes du Créonnais. Le remboursement de cette dépense est prévue par remboursement d'un prêt contracté par le S.D.I.S. par échéance annuelle sur une durée de 15 ans.

Monsieur le Président précise qu'une réunion d'information est prévue le Samedi 24 janvier 2009 par le Conseil Général de la Girond au cours de laquelle sera évoquée le fonctionnement du service et surtout les perspectives 2009 ainsi que les travaux de reconstruction du Centre.

9° - DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21.

Monsieur Jean-Michel BEGEY vice-président en charge du Développement durable et des relations avec le Pays, informe les conseillers communautaires que deux réunions publiques se tiendront l'une à LIGNAN DE BORDEAUX le 12 Février 2009 à 18 h 30 et l'autre à CREON le Samedi 14 Février 2009 à 9h 30.

Les thèmes abordés seront la Solidarité et coopération, la santé, la sécurité, l'accès à la connaissance, la culture, le sports et loisirs, le développement économique et emploi, l'urbanisme, aménagement, logement, les déplacements transport infrastructures, biodiversité et ressources naturelles, l'énergie, la gestion responsable et les services au public.

10° - LOGEMENT.

10.1 - OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABIAT - O.P.A.H.

Monsieur Jean-Michel DOUENCE vice-président en charge du logement fait un bref compte-rendu sur la réunion d'information du Conseil Général de la Gironde lors du Bureau communautaire du 6 Janvier 2009 à LA SAUVE MAJEURE.

En ce qui concerne l' O.P.A.H. ce projet inscrit dans le contrat de Pays (Objectif 2 - COB 2009-2014) a été validé par le Pays Cœur Entre Deux Mers par délibération du 11 Décembre 2008.

Ce projet estimé à 28 000 € engage la Communauté sur trois ans à raison de 9 000 € par an. Cette dépense de 9 000 € sera imputée sur le Budget 2009 en section de fonctionnement.

10.2 - PROGRAMME LOCAL HABITAT - P.L.H.

Monsieur Jean-Michel DOUENCE précise que dans la logique de la politique contractuelle de développement durable, le partenariat s'inscrit dans une logique de projet global du territoire dont le P.L.H. constitue le volet habitat.

Ce projet permet d'arrêter une programmation et des échéances de mise en œuvre.

Monsieur le Président acte le principe sur le programme d'aménagement du territoire.

Il y a lieu de se rapprocher du Conseil Général de la Gironde pour un chiffrage et ce projet fera l'objet du Débat d'orientation Budgétaire 2009.

11° - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL. E.P.F.L.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes du Créonnais ne dispose pas des trois critères nécessaires pour prendre une décision sur l'adhésion. Cette compétence reste purement communale.

Monsieur le Président propose que lors de la réunion d'information en présence de Marie RECALDE du SYSDAU, soit évoqué l' E.P.F.L.

12° - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. MENSUALISATION DES VERSEMENTS.

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du mois de Janvier 2009, le versement de la subvention 2009 aux associations communautaires dont le montant est supérieur à 5 000 € se fera mensuellement sur la base du 12^{ème}.

Les dispositions ci-dessus énumérées, pourront le cas échéant, s'accompagner de mesures dérogatoires exceptionnelles à caractère non permanent et sur motivation dûment justifiée.

Cet aménagement devra faire l'objet d'une délibération spécifique et nominative avant le vote du budget.

12.1 - ACOMPTE 2009 LA RIBAMBULE D/003/01/2009.

Monsieur le Président donne lecture d'une demande d'acompte sur subvention 2009 formulée par l'association LA RIBAMBULE pour un montant de 87 250 € représentant les 3/12^{ème} de la subvention allouée sur l'exercice 2008.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité,

- Acceptent le versement d'un acompte d'un montant de 87 250 € à valoir sur la subvention sur 2009 à l'association LA RIBAMBULE.

13° - TOURISME - TAXE DE SEJOUR.

Monsieur Jacky VERDIER vice-président chargé du Tourisme informe les conseillers que la mise en place de la taxe de séjour au 1^{er} Juillet 2009, est une volonté des 14 communes conformément à l'accord de principe en date du 16 Décembre 2009 par délibération n° 089/12/2008.

Une réunion d'information des secteurs est prévue à SADIRAC avec les hébergeurs.

14° - ASSOCIATIONS D.S.P. C.A.F. DE LA GIRONDE.

Madame Dany CREPEAUX vice-présidente chargée de la solidarité et du social précise que les projets de budget prévisionnel 2009 présentés par les associations sont en augmentation. Chaque budget associatif est en cours d'étude.

Une réunion est prévue entre l' A.I.T.T. Mme FRANCO Présidente, la C.D.C. Les Portes de l'Entre Deux Mers et Mme Dany CREPEAUX afin de voir ensemble les différentes possibilités pour améliorer la prestation de transports en tenant compte que le Conseil Général reste sur sa position d'aide financière de 50% de la dépense engagée, et ce malgré les différentes augmentations du coût du voyage dues à la hausse du carburant.

15° - ASSOCIATIONS CULTURELLES & SPORTIVES.

Monsieur Jean-François THILLET vice-président chargé de la vie associative précise que l'étude des budgets prévisionnels 2009 sont en cours d'étude.

Il est précisé que toute demande d'acompte sera étudiée.

Il évoque également quelques soucis concernant la mise à disposition de la salle multisports par les associations. Il souhaite que le règlement intérieur soit scrupuleusement respecté ainsi que toutes demandes d'autorisations auprès de la mairie et de la Communauté lors de manifestations.

16° - COMMUNICATION & T.I.C.

16.1 - EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Monsieur Nicolas TARBES vice-président de la communication précise que l'installation du nouveau matériel informatique est terminée et opérationnelle.

Afin d'optimiser cette nouvelle installation, il est souhaitable d'équiper tous les postes du Pack office 2007.

16.1 - GIRONDE NUMERIQUE.

Monsieur TARBES précise que l'opération d'investissement à prévoir sur le budget 2009.

16.2 - SITE INTERNET.

Monsieur TARBES précise que suite à l'appel d'offres, trois propositions ont été réceptionnées. Le dépouillement aura lieu Samedi 23 Janvier.

16.3 - PETIT DEJ'

Monsieur TARBES rappelle qu'une demi journée d'information entre le Pays Cœur Entre Deux Mers, la Communauté de Communes du Créonnais et toutes les secrétaires de mairie du territoire communautaire se réunissent le vendredi 30 janvier 2009 à SADIRAC afin de mieux connaître les actions et les compétences de chacun. Le Trésorier de CREON sera également présent afin de présenter la nouvelle application comptable HELIOS.

16.4 - AFFECTATION DU MATERIEL REFORME.

Monsieur le Président propose aux délégués de mettre à la disposition des associations qui en feraient la demande, deux postes complets, remplacés à la Communauté de Communes du Créonnais, (unité centrale , écran et clavier). Toute demande doit être formulée par écrit avant le 1^{er} mars 2009.

17° - COMPETENCE VOIRIE - RETRAIT DES STATUTS COMMUNAUTAIRES. **D/004/01/2009.**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'en application des dispositions de l'article L 5214.16 IV du C.G.C.T. (art 164-1 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004) la Communauté de Communes du Créonnais a défini l'intérêt communautaire (au regard des statuts fixant les compétences)lequel a été approuvé par arrêté préfectoral du 11 Juillet 2005.

-Vu la délibération n° 046/2006 du Conseil communautaire lors de sa séance du 11 Juillet 2006, définissant le réseau de la voirie communautaire

-Vu l'arrêté préfectoral du 29 Août 2006 approuvant la création du réseau de la voirie communautaire répartie sur les communes suivantes

LE POUT	pour une	longueur de 2 087 m
CURSAN		2 676 m
CREON		375 m
LA SAUVE MAJEURE		1 478 m
soit un total de		6 606 m

- Après avoir écouté les différents exposés de Monsieur Jean-Pierre SEURIN vice-président chargé de la voirie,
- Considérant que le pouvoir de police reste du ressort des maires concernés,
- Considérant que le nombre de compétences optionnelles retenues dans nos statuts est réglementairement suffisant pour envisager le retrait d'une compétence optionnelle
- Considérant que la voirie communautaire n'est pas prise en compte pour le bénéfice d'aide bonifiée (D.G.F.) par le fait que la C.D.C. est en fiscalité directe additionnelle et non en TPU,
- Considérant que les consultations auprès de plusieurs C.D.C. à fiscalité additionnelle, font ressortir des difficultés de gestion ,et que la plupart ont donc renoncé à cette compétence
- Considérant que notre réseau de voirie n'a pas une taille suffisante adaptée à une gestion autonome, pour un suivi technique approprié.
- Considérant que les éléments économiques, techniques et financiers pour envisager l'intégration d'un contingent plus important n'est pas menée

Monsieur le Président propose (sous réserve d'accord à la majorité qualifiée des communes membres)aux délégués communautaires présents ou représentés

- **le retrait de la compétence VOIRIE (II - Compétences optionnelles- E1 - Entretien et investir le réseau de voirie).**
- **la rétrocession des voies à chaque commune concernée, après un état des lieux (dans les conditions identiques à celles lors de la prise en compte dans le réseau communautaire en 2006), sous couvert d'une convention particulière entre la CCC et chaque commune.**

Conformément aux articles L. 5211-17 L. 5211-20 et L. 5211.20.1 du C.G.C.T. Monsieur le Président précise que, dès la notification aux communes adhérentes à la C.D.C., de la présente décision du Conseil communautaire, chaque conseil municipal disposera un délai de trois mois pour se prononcer dans des termes identiques sur la modification envisagée.

A défaut et passé ce délai, l'avis de la commune concerné sera réputé favorable

A l'issue de cette consultation il sera proposé au préfet de statuer par arrêté **préfectoral**.

Les membres du Conseil Communautaire présents ou représentés, proposent donc cette modification statutaire Par 25 voix Pour, 1 voix Contre (Pierre GREIL), 12 voix en abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures cinquante.